

Prépa

Sports & loisirs

Pré-qualification animateur

Formation préparatoire aux métiers de l'encadrement
des activités sportives et de loisirs



Dossier d'information et d'inscription

Nice (06)

les francas

L'éducation en mouvement !



www.francas-paca.fr

La formation

- **Accessible dès 17 ans**, la formation préparatoire aux métiers de l'encadrement des activités sportives et de loisirs est une formation pré-qualifiante visant à confirmer et consolider les projets professionnels des jeunes désireux d'évoluer vers les métiers de l'animation et du sport.
- **Formation de 3 mois en alternance**, la Prépa « sport et loisirs » permet d'acquérir des compétences, savoir-faire et savoir-être nécessaires aux mises en situation professionnelle.
- **Dans une optique d'insertion professionnelle** durable, la formation permet d'obtenir ou consolider les prérequis nécessaires à l'entrée dans des cursus de formation qualifiante (BPJEPS...).

Les contenus de formation

- Accueil, positionnement, définition du projet individuel de formation
- Découverte des métiers et des formations des filières de l'animation et du sport
- Stage de formation générale BAFA et PSC 1
- Module de perfectionnement au choix sur des techniques d'animation et/ou d'encadrement sportif
- Accompagnement individualisé vers la définition du projet professionnel ou de formation

Les conditions d'accès

- Avoir au minimum 17 ans au début de la formation
- Apprécier le contact avec les publics enfants et jeunes
- Être détenteur d'une orientation du réseau des prescripteurs (Pôle emploi, mission locale, Cap emploi...)
- Être détenteur d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport
- Maîtriser la lecture et l'écriture

Financement

La formation est conventionnée par le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre du Programme territorialisé de formations qualifiantes (PTFQ).

Les demandeurs d'emploi peuvent bénéficier d'une prise en charge totale du coût de la formation et d'une rémunération éventuelle selon leur statut. Pour prétendre à ce financement, ils doivent joindre un document de prescription Mission locale, Pôle emploi ou Cap emploi à leur dossier d'inscription afin que la demande de financement soit étudiée en commission.

Lieu, dates, horaires

- Lieu de la formation : _____
- Dates de la formation : _____
- La formation est organisée sur le principe de l'alternance. Le cycle complet de formation comprend _____ heures
dont _____ heures en centre de formation
et _____ heures de formation pratique en entreprise

Inscription et admission

- Date limite d'inscription : _____
- Date de l'épreuve d'admission : _____
- Tous les candidats sont soumis aux épreuves d'admission. Elles sont organisées sur les lieux de formation et consistent en :
 - Un test de maîtrise de l'écrit (questions de compréhension) = 1 h.
 - Un entretien de motivation = 20 min.

Réunions d'information

Pour connaître les dates et lieux des réunions d'information collectives, contactez votre référent de formation.

Contact : _____

Les Francas sont engagés dans une démarche permanente de suivi et d'amélioration de la qualité des formations. Nous sommes certifiés « Facilitateur en acquisition de compétences » par l'organisme iCert.



Pédagogie

■ Les méthodes pédagogiques sont les plus diversifiées possibles, mettant ainsi les stagiaires en situation d'acteurs en grands ou petits groupes. Des productions individuelles et de groupes maintiennent la dynamique permettant de renforcer l'apprentissage dans des conditions favorables.

Les supports pédagogiques :

- Jeux de rôles
- Travaux de synthèse et de présentation orale
- Travaux de recherche individuels
- Projets collectifs à partir de cas concrets
- Ateliers d'analyse de pratique
- Sorties sur sites
- Rencontres avec des professionnels
- Diaporama, vidéos, conférences

L'accent est mis sur une pédagogie du savoir-faire et du savoir-être, renforcée par la rencontre entre l'individu et le groupe.

Les Francas et la formation

■ Les mutations qui traversent la société, les besoins sociaux et culturels des enfants et des adolescents qui en découlent supposent de réinterroger les finalités de l'éducation et les modalités de mise en oeuvre de l'action éducative locale.

Dans ce contexte, Les Francas proposent à un public le plus large possible leur savoir-faire en matière de formation professionnelle sur le champ socio-éducatif. Avec un réseau de plus de 1000 employeurs associatifs sur l'ensemble du territoire national et de 3000 collectivités locales partenaires, nous formons chaque année près de 10000 animateurs BAFA-BAFD et 4000 professionnels. Les formations proposées sont conçues dans une démarche et une visée d'éducation populaire, elles constituent un lieu d'échanges et d'expertise sur les pratiques professionnelles animées par un réseau d'intervenants - animateurs, formateurs, enseignants, chercheurs, experts... Ces formations sont adossées à des pôles de ressources éducatives qui permettent l'innovation et la production intellectuelle pour penser les « savoirs nécessaires à l'éducation du futur ».

Inscription Nice (06)

Dossier complet à retourner, avec l'ensemble des pièces à fournir, avant la date figurant en page 3.

- Curriculum vitae (CV) détaillé
- Une photo récente collée ci-contre
- Une photocopie de votre pièce d'identité (recto-verso)
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport
- Conclusions d'entretien (pôle emploi) ou fiche de prescription (mission locale) pour les prises en charge financières dans le cadre du PTFQ

Photo récente
à coller dans
ce cadre

■ NOM : _____ ■ Prénom : _____

■ NOM de jeune fille : _____

■ Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

■ Nationalité : _____ ■ Sexe : F M

■ Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

■ Téléphone fixe : _____ Portable : _____

■ E-mail (écrire en MAJUSCULES) : _____

■ Statut (salarié, sans emploi....) : _____

■ Contrat pendant la formation (CDI, CDD, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage...) : _____

■ Fonction au sein de la structure d'alternance : _____

■ Missions au sein de la structure : _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis.

Fait à _____ Le _____ Signature

Formation antérieure

- Dernière classe fréquentée : _____
- Diplôme(s) obtenu(s) : _____
- Diplôme(s) dans les secteurs de l'animation et du sport :
 BAFA BAFD BAPAAT CQP Autres : (précisez) _____

La structure d'alternance

- Nom de l'organisme, association ou collectivité : _____
- Nom du (de la) responsable : _____
- Adresse de la structure : _____

- Tél. : _____ E-mail (maj) : _____

Association ou collectivité territoriale : adhérente aux Francas non adhérente aux Francas

Si la structure d'alternance est différente du siège de l'association ou de la collectivité :

- Nom de la structure : _____
- Adresse : _____
- Tél. : _____ Email : _____

Le tuteur ou la tutrice

- Nom et prénom : _____
- Fonction occupée : _____
- Qualification, diplômes : _____
- Tél. : _____ Email (maj.) : _____

Conditions générales de vente

- 1. Délai d'inscription et de rétractation :** Le stagiaire ne pourra entrer en formation qu'à compter de la signature du contrat ou de la convention. Le stagiaire a un délai de 10 jours, à compter de la date de cette signature pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas et s'il n'a pas démarré la formation, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire. En cas de résiliation de la convention par le prescripteur à moins de 10 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra sur le coût total la somme de 10%, au titre de dédommagement.
- 2. Tarifs :** Les Francas étant exonérés de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs des formations sont indiqués en euros nets à payer. L'action de formation sera facturée par année civile en fonction du nombre d'heures conformément au plan de formation. Le règlement de la formation peut être échelonné indépendamment des factures émises par année civile suivant les modalités suivantes : Règlement échelonné au mois ou au trimestre selon le choix contractualisé. Règlement sur l'année civile réservée aux financeurs publics.
- 3. Interruption, dédit ou abandon :** En cas de cessation anticipée de la formation du fait du prescripteur ou du stagiaire, le contrat ou convention de formation est résilié à compter de la date d'accusé de réception d'une lettre recommandée notifiant l'arrêt de formation, sa date, son motif. Ce courrier reste à l'initiative du prescripteur ou du stagiaire. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées à la date de réception du courrier de cessation anticipée de formation seront dues. Elles sont calculées au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat, ainsi que 10 % des sommes restant à percevoir.
- 4. Cas de différend :** Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige. Ces conditions sont contractualisées par la convention de formation en début de formation

Personnes en situation de handicap

Nos actions peuvent être rendues accessibles à des personnes à besoins spécifiques. En référence à nos valeurs et à notre projet, nous développons une stratégie d'accueil pour favoriser une inclusion optimale de ces personnes.

Notre démarche d'inclusion repose sur : la désignation de référents handicap, une analyse individuelle des besoins et attentes du public, une proposition de solutions techniques et humaines pour améliorer l'accessibilité et l'adaptation de nos diverses modalités. Elle s'appuie également sur la recherche de synergies avec différents partenaires pour optimiser le travail de nos équipes et la prise en charge de chacun et aboutit sur une contractualisation de parcours de formation adaptés.



Renseignements, réception des dossiers

Les Francas de Provence-Alpes-Côte d'Azur

83, rue Château-Payan - 13005 Marseille
Tél : 04 91 42 04 34 - contact@francaspaca.fr
www.francas-paca.fr

Membre de la fédération nationale des Francas, fédération laïque de structures et d'activités éducatives, sociales et culturelles. Reconnue d'utilité publique. Complémentaire de l'Enseignement public et agréée par le ministère de l'Éducation nationale, et les services de la Jeunesse et des Sports.

N° d'agrément : 93 13 06 819 13 - N° SIRET : 403 717 465 00039